

Communiqué de presse – Jeudi 26 juin

SUPPRESSION DES SACS PLASTIQUES :

La Fondation Nicolas Hulot salue l'adoption de cet amendement, porté de longue date par son président

La Fondation Nicolas Hulot se réjouit que l'amendement déposé par Ségolène Royal pour supprimer tous les sacs plastiques dès 2016 ait été adopté en commission développement durable à l'assemblée nationale mercredi 25 juin. Proposé dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la biodiversité, cet amendement est en effet une manière efficace de réduire les déchets sauvages préjudiciables aux animaux et à l'environnement, notamment en milieu marin.

Cependant, la Fondation rappelle que cette mesure doit être complétée, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, par un dispositif plus large sur l'économie circulaire, ne se limitant pas à la gestion des déchets. C'est un nouveau modèle économique limitant le prélèvement des matières premières et la toxicité dès la conception des produits qu'il faut mettre en œuvre. L'objectif est bien de créer des boucles vertueuses depuis l'éco-conception, la mutualisation, la réparation, la réutilisation jusqu'au recyclage et à la transformation des déchets en nouvelles ressources.

La Fondation propose notamment de repenser notre modèle de production en mettant en place un fonds de soutien aux entreprises (notamment les petites) s'engageant dans l'économie circulaire et l'éco-conception, et un plan de lutte contre l'obsolescence programmée.